

LES HABITANTS PRIS EN OTAGE

Mais pourquoi les aides ne sont pas versées ?

PONCHON Alors qu'ils ont avancé l'argent pour relier leur habitation à l'assainissement collectif, les habitants attendent toujours leurs aides. L'agence de l'eau et la Thelloise se renvoient la balle.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) est-elle en cessation de paiement ? C'est la question que se posait ouvertement Robert Joyot, maire de Ponchon, devant l'inertie de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) pour s'acquitter de ses obligations contractuelles envers les citoyens de Ponchon.

Ces derniers ont avancé en moyenne 2000 euros pour relier leur habitation au réseau d'assainissement collectif. Et ils attendent toujours le versement de leur subvention tel que défini par une convention en bonne et due forme signée auprès de L'AESN.

L'acte I avait eu lieu en décembre, où une réunion en mairie avait permis de réunir tous les administrés. Ce jour là, il avait été décidé de lancer diverses actions et de faire le point le 15 janvier, ce qui fut fait lors d'une réunion en mairie, laquelle réunit encore plus de participants très motivés et dont la colère est désormais palpable. Mr Joyot a détaillé les divers résultats, d'abord le recours aux élus : Mr Paccaud, sénateur, a répondu avoir écrit à l'AESN pour une étude rapide du dossier, Mr Courtial, est intervenu dans le même sens, Sophie Levesque, vice-présidente du Département a assuré de son soutien, pas de



Les habitants en colère veulent des actes et toucher les aides qui leur ont été promises quand ils ont investi dans le raccordement à l'assainissement collectif.

nouvelles de la députée Agnès Thil. Robert Joyot a évoqué ensuite un échange fourni de courriers entre la communauté de communes « Thelloise » et la commune de Ponchon, ainsi qu'entre la CCT « Thelloise » et L'AESN dont il ressort un effet « ping-

pong », chacun se renvoyant la balle sur des dettes « non apurées » et/ou affirmant par ailleurs que tout a été réglé. Une correspondance absconse pour les citoyens présents qui tout d'abord ont regretté infiniment qu'aucun représentant de la Thelloise ne soit présent

mais qui surtout ne comprennent pas en quoi les différends entre La Thelloise et L'AESN peuvent empêcher la finalisation d'une convention dûment signée par l'AESN.

Les particuliers, qui ont avancé le montant des travaux, se sentent en quelque sorte pris « en otage » entre les deux. Robert Joyot détaille même, preuves à l'appui, certains échanges épistolaires entre Pascale Mercier de l'AESN et P. Desliens de la CCT : « La Thelloise n'est pas à jour de ses dettes », « L'AESN doit 545K€ à la Thelloise » « L'AESN semble persister dans l'idée que la Thelloise est un mauvais payeur », « La Thelloise malgré ses efforts n'a jamais été à jour de ses obligations. Chacun visiblement campant sur ses positions.

LA THELLOISE SE VEUT RASSURANTE

Contacté par nos soins, le vice-président de la Thelloise, Pierre Desliens, nous a assuré qu'il ferait tout pour être présent à la prochaine réunion. D'après lui, les différends entre la CCT et L'ARSN auraient été réglés, et il espère avoir de bonnes nouvelles la proche fois..